

## OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 décembre 2023

**Objet :** Approbation de l'extension de l'Accord d'intéressement aux agents titulaires de la Fonction publique territoriale de l'OPH Rives-de-Seine-Habitat.

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

**Étaient présents :** Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Madame Catherine MORELLE - Madame Chantal LABORDA - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Hugo DAPINO - Monsieur Luc AIT AISSA - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Gérard HUOT

**Ont donné pouvoir :**

Madame Raymonde MADRID à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE  
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI  
Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA  
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY  
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

**Étaient excusés :**

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE  
Monsieur Guy QUENNEVILLE  
Madame Agnès POTTIER-DUMAS  
Madame Olivia BUGAJSKI  
Monsieur Frédéric ROBERT  
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI  
Madame Sophie DESCHIENS

**Étaient absents :**

Madame Victoria DOGNIN

## LE CONSEIL

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 115-1 et L 714-4 et suivants ;

Vu le décret n°2011-636 du 8 juin 2011 portant dispositions relatives aux personnels des Offices Publics de l'Habitat ;

Vu l'Accord Collectif National Cadre du 19 juin 2013 en faveur du développement de l'intéressement collectif dans les Offices Publics de l'Habitat ;

Vu l'Accord d'Intéressement signé à l'unanimité des organisations syndicales le 23 juin 2023, ci annexé à la présente délibération ;

Attendu qu'en vertu de l'article 26 du décret n°2011-636 du 8 juin 2011, les salariés peuvent bénéficier d'un intéressement en vertu d'un accord collectif conclu au sein de l'Office public de l'habitat en application des articles L 3311-1 et suivants du Code du travail ;

Considérant que la Direction de l'OPH Rives-de-Seine-Habitat et les organisations syndicales ont signé à l'unanimité un Accord d'intéressement en date du 23 juin 2023 ;

Considérant que selon l'article 47 du décret susvisé, les agents publics employés par un Office public de l'habitat peuvent bénéficier de l'intéressement des salariés mis en place au sein de cet établissement en application d'une délibération du Conseil d'administration ;

L'OPH Rives-de-Seine-Habitat souhaite ainsi, dans un souci d'équité, étendre le champ d'application de l'Accord d'intéressement aux agents titulaires de la Fonction publique territoriale ;

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver l'extension de l'Accord d'intéressement du 23 juin 2023 annexé à la présente délibération, aux agents titulaires de la Fonction Publique territoriale de l'OPH Rives-de-Seine- Habitat ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de Madame le Président,

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve l'extension de l'Accord d'intéressement en date du 23 juin 2023, ci annexé à la présente délibération aux agents titulaires de la Fonction Publique territoriale de l'OPH Rives-de-Seine-Habitat.

**Résultat des votes** : 22 voix pour

La délibération N°24 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

**Article 2** : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.



ADOpte  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'P' followed by a flourish.